

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale bisannuelle
du Syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi tenue le 26 mars 2024
à 9 h 30 au Centre de santé Euro-Spa à Saint-Ignace-de-Stanbridge

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, monsieur Denis Benjamin, procède à l'ouverture de la réunion et souhaite la bienvenue.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Sur motion dûment proposée par monsieur Nicolas Gaudette, appuyée par monsieur Richard Labonté, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation reçu par courrier comme étant conforme pour la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et 2023
4. Mot du président et rapport des activités
5. Rapport financier 2023
6. Modifications réglementaires
7. Élection des administrateurs
8. Allocution de monsieur Julien Pagé, 1er vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
9. Informations sur projets et services CLDBM
10. Conférence sur changements climatiques et les solutions en agriculture
11. Parole aux membres
12. Levée de l'assemblée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE 2022 ET 2023

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture du procès-verbal de l'AGA du 22 mars 2022. Sur motion dûment proposée par monsieur André Pion et appuyée par monsieur David Benjamin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA tenue le 22 mars 2022.

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture du procès-verbal de l'AGA du 29 mars 2023. Sur motion dûment proposée par monsieur Jean-Marie Rainville et appuyée par monsieur Marcel Heyligen, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA tenue le 29 mars 2023.

4. MOT DU PRÉSIDENT ET RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le président présente ensuite les principaux dossiers traités lors des réunions des conseils d'administration ainsi qu'un bilan des représentations réalisées :

- Ligne Hydro-Québec

- Changement dans les régions administratives
- Accueil des nouveaux producteurs
- Travaux de l'Autoroute 35
- Collaboration avec le Corridor appalachien
- Kiosque à l'Expo de Bedford (2^e édition)
- Portes Ouvertes
- Utilisation des médias sociaux (Groupe Facebook, Messenger)

5. RAPPORT FINANCIER 2022 ET 2023

Le secrétaire présente le rapport financier pour l'année 2022 et 2023.

Sur motion dûment proposée par monsieur Robert Fournier et appuyée par madame Thérèse Ménard-Monty, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers tels que présentés et de retenir les services d'un comptable du SCF Montérégie Inc. à titre de comptable externe du syndicat pour la prochaine année.

6. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le secrétaire présente les modifications soumises et répond aux questions. Sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Pettigrew, appuyée par monsieur François Boulais, il est résolu de tenir un vote distinct sur les modifications suivantes au règlement du syndicat :

- Modification pour que les deux postes *Autres productions animales* et *Autres productions végétales* puissent être pourvus autant par l'une que par l'autre des productions.
 - PROCÉDURE : *on conserve les deux postes avec leur échéance, mais si aucune candidature n'est soumise pour le poste en élection, on peut proposer un membre de l'autre type de production pour faire le mandat de deux ans. [Majoritaire à plus du 2/3]*
- Modification pour que les sièges des territoires qui sont vacants puissent être pourvus par l'assemblée générale par un membre en provenance des autres territoires. Si la vacance survient au courant de l'année, elle pourra être pourvue par le conseil d'administration.
 - PROCÉDURE : *on conserve les échéances des postes territoriaux en élection. Lorsqu'un poste territorial est en élection et qu'aucune candidature n'est soumise, un membre des autres territoires peut être soumis et fera le mandat de deux ans. [Majoritaire à plus du 2/3]*
- Modification du poste Fermes de petite taille par Fermes de proximité qui pourrait être pourvu par un membre d'une entreprise générant un revenu brut de 100 000 \$ et moins, privilégiant une mise en marché de proximité comme mode de mise en marché. **[Unanime]**
- Modification du texte afin qu'il soit neutre et inclusif en matière de genre. **[Unanime]**

Il est suggéré de soumettre à la prochaine assemblée générale une modification pour permettre de nommer une personne d'une autre production dans les postes principales productions, si le poste est vacant.

7. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS ET SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Sur motion dûment proposée par monsieur Réjean Racine, appuyée de madame Heidi Asnong, il est unanimement résolu de proposer monsieur Julien Pagé comme président d'élections et monsieur André Young comme secrétaire d'élections.

Sur motion dûment proposée par madame Heidi Asnong, appuyée de monsieur Daniel Meunier, il est unanimement résolu de procéder à l'ouverture de la période des élections.

Monsieur Julien Pagé appelle les candidatures pour les postes suivants :

- Présidence : madame Patricia Meunier, est proposée par monsieur Jean-Marie Rainville, appuyé de monsieur David Benjamin. Monsieur Denis Benjamin est proposé par monsieur Claude Benoît appuyé de madame Stéphanie Naud. Monsieur Benjamin refuse. Madame **Patricia Meunier** accepte et elle est déclarée élue.
- 1^{re} vice-présidence, David Benjamin est proposé par monsieur Urbain Swennen, appuyé de monsieur Jean Asnong. Monsieur Benjamin refuse.
- 1^{re} vice-présidence, Nicolas Gaudette est proposé par monsieur David Benjamin, appuyé de monsieur Marcel Heyligen. Monsieur Gaudette refuse.
- 1^{re} vice-présidence, **Denis Benjamin** est proposé par monsieur Daniel Meunier, appuyé de monsieur Sylvain Duquette. Il accepte et il est déclaré élu pour un mandat d'une année.
- Secteur : *Abercorn, Bolton-Ouest, Sutton, Lac-Brome, Brome, Bromont, Brigham, East Farnham, Cowansville*
 - Poste 2 : madame **Fabie Larivière** est proposée par madame Heidi Asnong, appuyée de madame Thérèse Ménard Monty. Elle accepte et elle est déclarée élue.
- Secteur: *Dunham, Saint-Armand, Bedford, Frelighsburg, Stanbridge East*
 - Poste 4 : monsieur **André Pion** est proposé par monsieur Denis Benjamin, appuyé par monsieur Réjean Racine. Il accepte et il est déclaré élu.
 - Poste 6 : monsieur **Pierre Petitgrew** est proposé par monsieur Claude Benoît, appuyé par monsieur Jean-Marie Rainville. Il accepte et il est déclaré élu
- Secteur : *Farnham, Sainte-Sabine, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Pike-River, Stanbridge Station*
 - Poste 8 : madame **Thérèse Ménard Monty** est proposée par monsieur Denis Benjamin, appuyé de monsieur David Benjamin. Elle accepte et elle est déclarée élue.
- *Fermes de proximité* : monsieur **Nicolas Gaudette** est proposé par monsieur Jean-Marie Rainville, appuyé de monsieur André Pion. Il accepte et il est déclaré élu.
- *Autres productions végétales* : monsieur **Jean Asnong** est proposé par monsieur Urbain Swennen, appuyé de monsieur Martin Bellefroid. Il accepte et il est déclaré élu.

Clôture de la période d'élections

Sur motion dûment proposée par monsieur Sylvain Duquette et appuyée de monsieur André Pion, il est unanimement résolu de clore la période d'élections.

8. ALLOCUTION DE MONSIEUR JULIEN PAGÉ, 1ER VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Pagé s'adresse aux membres en présentant les outils et références utilisés pour répondre aux enjeux en agriculture. Il présente les outils de communication de la Fédération, la stratégie de mobilisation enclenchée pour la relève agricole et l'avenir de nos fermes en janvier 2023, la santé psychologique et la campagne de Reconnaissance des fermes (agrEAUresponsables). Sur ce dernier point, cinq fermes reçoivent la trousse de promotion remise aux fermes participantes.

9. INFORMATIONS SUR PROJETS ET SERVICES CLDBM

Madame Lise-Anne Léveillé, conseillère - Secteur bioalimentaire du CLDBM présente les projets en cours et les services offerts aux fermes du territoire.

10. CONFÉRENCE SUR CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES SOLUTIONS EN AGRICULTURE

Madame Caroline Charron, conseillère en aménagement à la fédération de l'UPA de la Montérégie, fait une présentation sur la démarche réalisée par le programme Agriclimat de l'UPA et une série de mesures d'adaptation qui peuvent être mises en place par les fermes.

11. PAROLE AUX PRODUCTEURS

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1- OBJET : MANIFESTION AUX FRONTIÈRES

CONSIDÉRANT	que trois manifestations sont prévues sur le territoire de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
CONSIDÉRANT	que le syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu a adopté une résolution à son AGA demandant d'organiser des actions auprès du gouvernement pour qu'il applique une réciprocité des normes;
CONSIDÉRANT	que notre syndicat appuie cette même résolution;
CONSIDÉRANT	que la mobilisation doit prendre de l'ampleur et toucher d'autres cibles que les députés;
CONSIDÉRANT	qu'une rencontre du conseil d'administration de la Fédération régionale pour organiser les manifestations se tiendra aujourd'hui en soirée.

Sur motion dûment proposée par madame Heidi Asnong et appuyée par madame Lucie Asnong, il est unanimement résolu que le syndicat demande :

- À la Fédération de l'UPA de la Montérégie de tenir une mobilisation à la frontière le 15 avril 2024.

2- OBJET : COMPÉTITIVITÉ DES FERMES QUÉBÉCOISES

- CONSIDÉRANT** que le Canada et le Québec permettent l'importation de denrées agricoles produites dans des conditions sociales, environnementales et économiques différentes de celles exigées aux fermes québécoises;
- CONSIDÉRANT** que cette situation diminue la compétitivité des fermes québécoises sur le marché québécois, canadien et international;
- CONSIDÉRANT** que l'Union des producteurs agricoles demande la réciprocité des normes depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT** que les fermes québécoises subissent une iniquité liée aux exigences de production à laquelle s'ajoutent celles liées au remboursement de la tarification carbone par plusieurs provinces et à un meilleur soutien de l'agriculture par différents pays de l'OMC.
- CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec accorde moins d'un pour cent de son budget à l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** que le budget du Québec déposé le 12 mars 2024 n'augmente pas l'aide de l'État pour l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** qu'un meilleur soutien de l'État pour l'agriculture pourrait permettre de maintenir la compétitivité des fermes.

Sur motion dûment proposée par monsieur André Pion et appuyée par monsieur Sylvain Duquette, il est résolu à l'unanimité de demander :

- Aux gouvernements fédéral et provincial
 - D'appliquer la réciprocité des normes ou de doubler le budget de l'agriculture pour permettre de maintenir la compétitivité des fermes du Québec.
- À la Fédération de l'UPA et à la Confédération
 - D'organiser des actions syndicales afin de mettre de la pression sur les gouvernements provincial et fédéral pour qu'ils appliquent la réciprocité des normes ou soutiennent financièrement et adéquatement l'agriculture afin de maintenir les fermes québécoises compétitives sur les marchés.

3- OBJET : OMNIBUS RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- CONSIDÉRANT** l'adoption en avril 2022 de l'omnibus réglementaire modifiant 24 règlements du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- CONSIDÉRANT** que deux des trois axes principaux de cet omnibus sont de renforcer la Loi sur les pesticides et de maximiser et uniformiser les mesures d'application des lois;

- CONSIDÉRANT** que l’omnibus resserre l’application de la réglementation en matière d’environnement en modernisant le régime pénal et en introduisant des sanctions administratives pécuniaires;
- CONSIDÉRANT** qu’un producteur agricole est maintenant passible d’une peine d’emprisonnement en cas d’infraction grave;
- CONSIDÉRANT** que l’ensemble des montants des sanctions administratives pécuniaires (SAP) a été majoré de façon importante;
- CONSIDÉRANT** que le montant minimum des SAP pour un mauvais entreposage des pesticides est passé de 750 \$ à 4 000 \$ pour une personne physique et à 12 000 \$ pour une personne morale soit une augmentation de 433 % pour une personne physique et 1 500 % pour une personne morale;
- CONSIDÉRANT** que les SAP de certaines infractions pourraient mettre en péril financièrement des fermes alors que ces infractions n’ont pas d’impact réel sur l’environnement;
- CONSIDÉRANT** que les productrices et producteurs agricoles sont conscients des risques liés à l’utilisation des pesticides et les manipulent avec soin;
- CONSIDÉRANT** que les nouvelles exigences liées à la modification du *Code de gestion des pesticides* et au *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l’utilisation des pesticides* ajoutent une charge administrative importante aux producteurs et productrices agricoles;
- CONSIDÉRANT** que les nouvelles exigences impliquent une utilisation accrue des services agronomiques avec la charge financière qui en résulte;
- CONSIDÉRANT** que les producteurs agricoles sont également des professionnels et qu’ils doivent suivre et réussir des formations en lien avec l’utilisation des pesticides;
- CONSIDÉRANT** l’augmentation des exigences administratives du ministère de l’Environnement malgré l’engagement du ministère de l’Agriculture de diminuer la paperasse;
- CONSIDÉRANT** l’absence d’influence du ministère de l’Agriculture;
- CONSIDÉRANT** que les modifications de l’omnibus infantilisent les producteurs et ne tiennent pas compte de leur professionnalisme;
- CONSIDÉRANT** qu’il s’agit d’une atteinte au droit de cultiver.

Sur motion dûment proposée monsieur André Pion et appuyée par monsieur Sylvain Duquette, il est résolu à l'unanimité de demander :

➤ À la Fédération de l'UPA et à la Confédération

- D'évaluer, avec l'aide de la Direction des affaires juridiques, la constitutionnalité des modifications de l'omnibus aux règlements du ministère de l'Environnement;
- D'organiser des manifestations afin d'exprimer le ras-le-bol des productrices et producteurs agricoles des abus réglementaires et législatifs faits par le ministère de l'Environnement depuis plusieurs années.

4- OBJET : RÉGLEMENTATION MUNICIPALE CONCERNANT L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT	que les municipalités ont obtenu un programme de subvention pour s'adapter aux changements climatiques;
CONSIDÉRANT	que des municipalités adoptent des réglementations avec des exigences nouvelles pour les fermes;
CONSIDÉRANT	que le PDZA de la MRCBM a pour objectif de donner une priorité à l'agriculture et de favoriser son développement;
CONSIDÉRANT	que les conseils municipaux n'ont pas toujours l'expertise pour identifier les impacts de leur réglementation concernant les changements climatiques sur les activités agricoles.

Sur motion dûment proposée par monsieur André Pion et appuyée par madame Heidi Asnong, il est unanimement résolu que :

- Le syndicat local fasse une veille auprès des municipalités sur la réglementation de celles-ci pour s'adapter aux changements climatiques ainsi que de son impact sur les fermes et de faire des présentations auprès de celles-ci pour les informer des impacts sur l'agriculture.
- Le syndicat local (comité de liaison) rencontre la MRCBM pour les sensibiliser à l'impact de cette réglementation municipale.

5- OBJET : ÉCO FRAIS SUR LES PRODUITS AGRICOLES

CONSIDÉRANT	que le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) impose des éco frais pour l'utilisation de plastique en agriculture;
--------------------	---

CONSIDÉRANT que des plastiques utilisés en agriculture ne sont pas recyclables, mais ont quand même un éco frais;

CONSIDÉRANT que pour ces plastiques, il n’y a que l’enfouissement comme solution;

CONSIDÉRANT que les fermes payent pour les frais d’enfouissement des déchets à leur municipalité.

Sur motion dûment proposée par monsieur Jean-Marie Rainville et appuyée par monsieur Ian Gordon, il est résolu à l’unanimité de demander :

➤ À la Fédération de l’UPA et à la Confédération

- D’intervenir auprès du ministère de l’Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour ne pas imposer d’éco frais aux produits agricoles qui n’ont pas de débouchés de récupération.

6- OBJET : SURPOPULATION DE CHEVREUIL

CONSIDÉRANT qu’il y a une surpopulation de chevreuil dans la région;

CONSIDÉRANT que cette situation est reconnue par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que le système de permis de chasse actuel ne permet pas de diminuer suffisamment le cheptel;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du ministère de l’Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a une capacité d’intervention sur la situation.

Sur résolution dûment proposée par monsieur Urbain Swennen et appuyée par madame Heidi Asnong, il est résolu à l’unanimité de demander :

- Au syndicat local d’intervenir auprès de la direction régionale du ministère de l’Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour que lors de surpopulation de chevreuil dans une zone, un détenteur de permis de base puisse abattre autant une femelle qu’un mâle.

Madame Patricia Meunier prend la parole pour remercier les membres de leur confiance en l’élisant au poste de présidente du syndicat. Elle rappelle son implication dans différentes organisations agricoles depuis plusieurs années et qu’elle est très motivée à travailler avec le conseil d’administration.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Marcel Heyligen, appuyée par monsieur Urbain Swennen, il est unanimement résolu de lever l'assemblée.

Denis Benjamin, président (sortant)

André Young, secrétaire